

Message de Pierre Mauroy

Forum sur les institutions

18 juin 1991

Mes chers amis, actuellement retenu à Tunis, je ne peux être présent parmi vous ce soir. Mais je voudrais vous faire part, à travers ce message, de quelques réflexions sur le thème des institutions dont je me réjouis qu'il fasse l'objet du débat de ce soir.

Dix ans de présence au pouvoir ont en effet modifié notre pratique des institutions. La construction européenne et la décentralisation ont influé sur la place du pouvoir central dans le processus de décision. Le rejet du politique et la montée de l'anti-parlementarisme ne peuvent rester sans effet sur le fonctionnement des institutions qui est au coeur même de notre démocratie.

Chacun s'engage dans ce débat avec sa vérité. Avec ses convictions. Avec aussi, je le crois, la volonté commune de rechercher, comme l'annonce le titre de ce colloque, "un nouvel équilibre institutionnel".

Reste bien sûr les moyens d'y parvenir. Certains envisagent la nécessité de sortir du cadre actuel ; en un mot, ils font le choix du régime présidentiel. D'autres estiment que c'est au sein des institutions de la cinquième République qu'il faut se situer. Telle est très clairement ma position.

Evoquer le régime présidentiel, ce n'est pas se référer à un modèle théorique abstrait, c'est préconiser la transposition en France du seul régime présidentiel qui existe réellement, c'est à dire celui des Etats-Unis d'Amérique. Je n'y suis pas favorable.

Au delà de l'issue des expériences historiques de 1791 et de 1848 qui devrait nous inciter à la prudence, au delà de l'incongruité à nous éloigner du régime parlementaire qui est la norme en Europe au moment même où nous poursuivons l'intégration communautaire, il faut prendre conscience de trois risques que l'adoption du régime présidentiel nous ferait courir.

Le premier, c'est le blocage institutionnel. De deux choses l'une en effet.

Soit il y a coïncidence entre majorité présidentielle et majorité parlementaire, et le régime présidentiel ne résouds rien par lui-même. On a la certitude que les parlementaires perdraient en la personne du Premier ministre un interlocuteur essentiel. On peut seulement espérer que le Parlement se dotera des moyens matériel, humains et surtout juridiques qui lui permettront d'avoir un statut rénové.

Soit il n'y a pas de coïncidence entre majorité présidentielle et majorité parlementaire et les risques de blocage sont alors réels. La France reste en effet un pays centralisé en dépit du mouvement engagé par Gaston Defferre. La France souffre d'un manque de contre-pouvoirs forts. Surtout, la France connaît des clivages idéologiques et un système de partis qui sont tels que l'on peut douter de la possibilité de gouverner d'un Président confronté à un Parlement hostile.

Le second risque, c'est celui d'une grave dérive du Parti Socialiste. Adopter le régime présidentiel conduit nécessairement à supprimer le Premier ministre et les ministres tels que nous les connaissons. Une présidentialisation accrue en est la conséquence inéluctable. Dès lors, la Présidence de la République deviendrait non seulement l'objectif ultime, mais aussi l'objectif unique.

Chacun serait alors dans l'obligation de constituer son propre réseau, de développer une stratégie individuelle, de flatter les clientèles et de n'exprimer que des idées consensuelles. En un mot, les dérives que je dénonce aujourd'hui connaîtraient un changement de degré, voire de nature. Ce serait pour moi la mort du parti socialiste tel qu'il existe depuis Epinay.

Le troisième risque enfin, c'est l'impasse constitutionnelle. Par quelle procédure cette sixième république serait-elle adoptée ? Le Parlement, et notamment le Sénat, pourrait-il être majoritairement favorable à une telle réforme ? Le peuple pourrait-il être directement consulté ? Il est difficile de répondre positivement à toutes ces questions !

Voilà pourquoi je pense plus fructueux de conserver la Constitution de la cinquième République. Ce régime a en effet un triple avantage : la durée qu'il possède, la stabilité qu'il permet, l'assentiment qu'il recueille.

Et pour ma part, loin de me plaindre du caractère hybride de notre Constitution. Je me rejouis tout au contraire de sa souplesse. Elle lui a permis de s'adapter aux différentes situations politiques que nous avons connu depuis 1958 avec l'alternance, la cohabitation, la majorité relative. Elle lui a permis aussi de traverser la crise algérienne, la crise de mai 68, la crise économique et la crise du Golfe.

En dépit de toutes ces qualités, cette Constitution doit être réformée. Non pas que le Parlement serait réduit au rôle de chambre d'enregistrement, car je crois qu'une telle critique est excessive.

D'abord, je ne me résous pas à considérer que le rôle dévolu au pouvoir législatif sous les troisièmes et quatrièmes Républiques constitue un âge d'or dont il faudrait regretter la disparition. Ensuite, tous les observateurs attentifs du fonctionnement de nos institutions ont noté que jamais sans doute la voix des parlementaires, et notamment des parlementaires de l'opposition, n'avait été aussi écoutée et entendue que sous l'actuelle législature. Enfin, l'affaiblissement du Parlement est une donnée commune à toutes les démocraties européennes.

Et cependant, il est vrai que notre Constitution souffre d'un déséquilibre excessif entre l'exécutif et le législatif et qu'il faut y remédier.

Avec ténacité, Laurent Fabius s'est attelé à cette tâche qui à bien des égards ressemble à celle de Sysiphe tant les pesanteurs et les habitudes et les obstacles sont nombreux. Je soutiens ce qu'il a entrepris. Je souhaite que ce soit avant tout le contenu de ces réformes et les moyens de les faire adopter qui constitue l'objet du débat de ce soir.